

Niveau	MASTER 2			année
Domaine	LETTRES, LANGUES, CULTURE			M2
Mention	Information Communication Culture			
Spécialité	Ingénierie des métiers de la culture			
Composante	IUP Denis Diderot			
Volume horaire étudiant	150 h	351 h		375 h/étudiant
	c o u r s magistraux	t r a v a u x dirigés		+ stage de 3 mois
Formation dispensée en :	français			

Responsable de la formation	Scolarité
Alain CHENEVEZ Professeur, Enseignant chercheur 03 80 58 98 67 alain.chenevez@u-bourgogne.fr	Jean-Marc Blanche 03.80.58.98.74 jean-marc.blanche@u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés :

L'objectif de la spécialité est de préparer dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la culture, en formation initiale comme en formation continue des administrateurs, des gestionnaires, des médiateurs de projets culturels, éducatifs ou de formation. Les métiers exercés dans ces domaines ont beaucoup évolué depuis 2 décennies. On observe notamment l'utilisation de plus en plus fréquente de compétences techniques et professionnelles spécifiques. Cette évolution rend nécessaire une pluri-disciplinarité, alliant les connaissances juridiques, gestionnaires, sociologiques, historiques, éducatives, esthétiques. L'objectif de la formation est d'une part d'organiser l'acquisition de ces savoirs, d'autre part d'assurer leur transformation en savoirs-faire par l'expérimentation et la confrontation au terrain. C'est pourquoi il est fait appel aux professionnels pour présenter leurs expériences, aux visites in situ, et qu'il est portée une attention très particulière avec un double tutorat académique et professionnel aux stages. C'est une idée d'alternance qui domine le principe pédagogique.

Compétences visées

Les principales compétences délivrées sont :

analyser la faisabilité d'un projet culturel / **rédiger** un projet/définir les phases d'un projet / **définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **concevoir** un cahier des charges / **coordonner** la conduite d'un projet / **exécuter** un cahier des charges / **établir** un bilan d'activité / **établir** une convention / **établir** des contrats / **animer** une équipe de travail / **gérer** les relations avec les artistes / **élaborer** un système de tarification / **organiser** une billetterie / **constituer** un fichier / **argumenter** un projet de diffusion / **organiser** une tournée / **gérer** une tournée/**concevoir** un projet de lieu culturel / **identifier** la mission d'une structure par son budget / **évaluer** un budget / **élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **élaborer** le budget détaillé d'une structure / trouver des financements / **établir** des dossiers de financement / **contrôler** l'évolution des dépenses/**tenir** une comptabilité / **établir** un plan d'amortissement / **établir** un bilan financier et un compte de résultat / **établir** une déclaration de droits d'auteur / **définir** les supports de communication / **concevoir** un plan de communication / **faire** une synthèse de documents / **appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public/ **conduire** des entretiens d'enquête / **aménagement** du territoire/**anthropologie** / **fonctionnement** des collectivités locales / **droit** des biens culturels / **économie** de la culture / **histoire** de l'action culturelle en France / **histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / **anglais** / **définir** les objectifs culturels d'une structure / **définir** les bases artistiques d'une programmation / **traduire** une politique en projet opérationnel / **définir** les bases artistiques d'un projet / **argumenter** un projet artistique / **définir** les objectifs culturels d'un projet / **caractériser** un public / **connaître** la sociologie des publics / **concevoir** la programmation d'un festival ou d'un évènement / **concevoir** la programmation d'une structure / **concevoir** une programmation jeune public / **concevoir** une exposition / **concevoir** un parcours de visite / **concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **concevoir** un projet de catalogue / **concevoir** un cycle de conférences / **concevoir** un programme d'animation / **concevoir** un atelier / **concevoir** un dispositif d'évaluation / **mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation.

Débouchés et poursuite d'études

Troisième et dernière année du cursus IUP Ingénierie des Métiers de la Culture, cette spécialité du M2 débouche sur l'intégration dans la vie professionnelle.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le champ des métiers visés par la formation a profondément évolué aux cours des deux dernières décennies. Les emplois voient leur contenu se modifier alors que leur nombre est en substantielle augmentation du fait des phénomènes de décentralisation et de déconcentration : développement des directions

régionales des affaires culturelles, rôle nouveau des collectivités territoriales - conseils régionaux, généraux, municipalités des grandes villes, développement des formes d'intercommunalité. L'IUP vise à former des personnes capables de remplir ces emplois en assumant des missions d'administration, de gestion ou de médiation. Cela par la formation initiale ou par la formation continue.

Les postes visés sont :

chef de projet ou adjoint à chef de projet / coordinateur de projet / chargé des relations avec le public / administrateur de compagnie / responsable de service culturel dans une collectivité locale ou dans une structure culturelle / responsable de service éducatif / chargé de mission / assistant de production / médiateur culturel / attaché de presse / consultant / chargé de production / chargé de diffusion / attaché culturel / ...

Modalités d'accès à l'année de formation :

L'accès au M2 de la spécialité professionnelle Ingénierie des Métiers de la Culture est contingenté. Il est d'abord réservé aux titulaires du M1 correspondant dans le même Master et la même mention. Toutefois, pour 10 % des effectifs, il est ouvert à tout titulaire d'un M1 ou équivalent. **Dans ce cas, l'admission est prononcée par une commission composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel.** Le jury veillera là aussi à préserver une ouverture internationale.

En formation continue, la commission de recrutement tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VAE). Pour ces stagiaires, la formation est organisée sous forme de modules capitalisables et les candidats admis se voient proposer un parcours personnalisé de formation.

Aucune admission n'est acquise de plein droit.

Organisation et descriptif des études :

L'année de M2 LLC spécialité professionnelle ingénierie des métiers de la culture s'organise en deux semestres dont le second est plus particulièrement consacré à l'immersion professionnelle.

Ainsi défini, le parcours de M2 correspond à **60 Crédits ECTS**.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres dans une autre université européenne disposant d'un cursus correspondant. Toutefois, s'ils décident d'effectuer leur année complète à l'extérieur, ils sont tenus de rédiger une thèse professionnelle équivalente à celle réalisée par les étudiants restés en France.

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodes et outils généraux	Législation sociale	2	12			12	2	CC			2
	Organisation administrative de l'Etat et des CT	2	12			12	2	CC			2
	Evaluation des politiques publiques	{5}	12			12	2	CC			2
TOTAL UE			36			36	6				

(1)

UE 2	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils spécifiques : module d'approfondissement	Gestion des entreprises	{6}	12	6		18	2	CC/CT			2
	Droit de la culture	2	12	6		18	2	CC/CT			2
	Conception et coordination de projets	71		18		18	2	CC/CT			2
TOTAL UE			24	30		54	6				

UE 3	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissance du secteur spectacle vivant	Administration du SV	{18}	12			12	2	CC			2
	Labels et réseaux du SV	{18}	12			12	2	CC			2
	Echanges internationaux	{71}	12			12	1	CC			1
	Education artistique	{18}	6			6	1	CC			1
TOTAL UE			42			42	6				

ou

UE 3	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissance du secteur muséologique et patrimonial	Les patrimoines, structuration et diversité	71 / 19	12			12	2	CC			2
	Muséologie et Muséographie, approche comparative	71	12			12	2	CC			2
	Environnement et patrimoine naturel	{24}	12			12	1	CC			1
	Art en espace public et urbanisme	71 / 19	6			6	1	CC			1
TOTAL UE			42			42	6				

SEMESTRE 4

UE4	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
-----	------------	-----	----	----	----	-------	------	---------------	----------	----------	------------

Méthodes et outils généraux	Méthodologie des mémoires et gestion des projets professionnels	71		18		18	4	CC			4
	Connaissance des concours et métiers de la fonction publique	-		3		3					
	Service culturel et relations avec le public	{71}		12		12	2	CC			2
	Gestion des ressources humaines	{6}	6			6		CC			
TOTAL UE			6	33		39	6				

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 5	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Théories et pratiques du spectacle vivant	La production	{18}		12		12	4	CC			4
	La programmation	{18}		12		12		CC			
	La diffusion	{18}		12		12		CC			
	Mises en pratiques professionnelles	71		24		24	2	CC			2
TOTAL UE				60		60	6				

ou

UE 5	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Théories et pratiques du secteur muséo/patrimoine	Conception des expositions et conduites de projets muséographiques	{71}		24		24	3	CC			3
	Conservation (PSC, Conservation préventive, inventaire, régie des collections...)	71		24		24	3	CC			3
	Approches internationales comparées	71		12		12		CC			
TOTAL UE				60		60	6				

UE 6	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils spécifiques au domaine / déclinaisons thématiques du spectacle vivant	L'offre jeune public	{18}		6		6	6	CC			6
	Festivals et événementiels	{18}		6		6		CC			
	Résidences et coproductions	{18}		6		6		CC			
	Spectacle vivant et industries culturelles	71		6		6		CC			
TOTAL UE				24		24	6				

ou

UE 6	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
------	------------	-----	----	----	----	-------	------	---------------	----------	----------	------------

Outils spécifiques au domaine / modules d'approfondissement muséologie et patrimoine	Médiations, évaluations et connaissances des publics	71		12		12	2	CC			2
	Ecriture et techniques de médiations	71		12		12	2	CC			2
TOTAL UE				24		24	4				

UE 7	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Travaux dans l'option	Etude de cas relative à chaque option	{18}		24		24	2	CC			2
	Projets tutorés	71		24		24	2	CC			2
	Séminaires professionnels et voyage sur site	71		24		24	2	CC			2
TOTAL UE				72		72	6				

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 8	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques professionnelles	Stage	-					4	CC			
	Mémoire	-		24		24	16	CT			
	Accompagnement professionnel : préparation à l'insertion	71		24		24	2	CC			
TOTAL UE				48		48	22				

Présentation du contrôle des connaissances

1 - Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en modules capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. L'étudiant n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.

2 - Au sein d'un même module, plusieurs enseignements peuvent être évalués à l'aide d'épreuves communes. Sur le relevé détaillé des notes qui sera publié, chaque matière recevra une note égale à la moyenne des notes obtenues aux différentes épreuves, communes ou spécifiques.

3 - La note obtenue à chaque module est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.

4 - Le diplôme est acquis par l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des modules soit séparément, soit par compensation. Les modules validés séparément peuvent être capitalisés en vue de l'obtention du diplôme.

5 - Il y a compensation entre les modules lorsque, après délibération du jury, la moyenne des notes de tous les modules est égale ou supérieure à 10 sur 20 à condition toutefois que la note de chacun des modules soit supérieure à 08 sur 20.

Aucune validation partielle ne pourra être obtenue par compensation.

6 - Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu la moyenne à l'ensemble des modules à l'issue d'une première série d'épreuves, il sera admis à passer des épreuves de rattrapage dans les modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il pourra choisir de subir ces épreuves pour tous les enseignements ayant fait l'objet d'une évaluation ou seulement pour celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Le module de pratiques professionnelles ne peut donner lieu à épreuves de rattrapage.

7 – Par dérogation aux mesures précédentes, le module pratiques professionnelles (UE1 – module 7) n'est susceptible d'aucune compensation, l'étudiant devant obtenir la note de 10 sur 20 pour valider son M2. La note correspond à une thèse professionnelle de 70 à 100 pages. Celle-ci se substitue au rapport de stage (qui peut le cas échéant être inscrit en annexe)